

Consultations publiques de la Commission de régulation de l'énergie du 22 mai 2026 relatives aux évolutions de la méthode de construction des tarifs réglementés de vente d'électricité

Réponse du SIPPAREC – volet 1

Question 1 : Durant la période transitoire 2026-2027, avez-vous une préférence parmi les deux options proposées par la CRE concernant l'intégration des coûts du mécanisme de capacité ? Préférez-vous une autre option ?

Pas de commentaire

Question 2 : Souhaitez-vous intégrer le coût du mécanisme de capacité dans le mouvement d'août ou dans le mouvement de février jusqu'en 2030/2031, premier hiver comportant deux enchères de capacité ? A la suite de cet hiver 2030/2031, souhaitez-vous intégrer le coût du mécanisme de capacité dans le mouvement d'août ou dans le mouvement de février ?

Pas de commentaire

Question 3 : Êtes-vous favorable à la proposition d'un tarif HPHC 3 kVA à partir du 1^{er} août 2026 ?

La question 3 est introduite en trois alinéas dans le document soumis à la consultation :

- Le premier rappelle que la CRE a annoncé en octobre 2025 son souhait d'introduire une option HP/HC pour les consommateurs souscrivant 3kVA,
- Le deuxième indique que « 60% des clients BASE 3 kVA ont intérêt à passer en HP/HC sans avoir à modifier leur comportement de consommation »,
- Le troisième précise que parmi les usagers du TRVE, « 330k clients BASE supplémentaires auraient intérêt à souscrire un tarif HP/HC sans avoir à changer leur comportement de consommation ».

Ainsi présentée, la question 3 ne peut qu'appeler un avis favorable. Or, cette présentation, quelque peu orientée, soulève bien des questions.

Rappelons que l'option HP/HC a pour objet d'inciter les consommateurs à déplacer leur consommation depuis les heures pleines vers des heures creuses : cette option a pour objectif de soulager le système électrique.

On peut donc tout d'abord s'interroger sur l'intérêt pour le système électrique si l'ouverture de l'option HP/HC pour les consommateurs 3kVA, aujourd'hui en Base uniquement, n'impose aucune modification de leurs habitudes de consommation comme énoncé dans l'introduction. Il n'y en a donc aucun !

Si le système électrique n'a aucun intérêt à l'introduction de l'option HP/HC pour les consommateurs en 3kVA, cette option n'a pas à être introduite.

En corolaire, si l'option HP/HC réduit la facture de 60% des consommateurs souscrivant 3kVA sans que ceux-ci ne modifient leur consommation, on peut s'interroger sur l'adéquation du niveau de prix retenu pour l'option Base actuelle : n'est-ce pas parce que l'option 3kVA Base est trop élevée que l'option 3kVA HP/HC est financièrement attractive ?

Enfin, comme la CRE le sait parfaitement, les consommateurs souscrivant 3 kVA sont de « petits » consommateurs : leur consommation vise des besoins modestes, essentiels et peu déplaçables.

L'introduction d'une option HP/HC ne présente aucun intérêt pour les consommateurs 3kVA : une trop faible partie de leur consommation pourrait être déplacée sans porter atteinte à leur confort quotidien minimal.

Les efforts répétés de la CRE pour créer l'option HP/HC aux consommateurs 3kVA ne sont dès lors pas justifiés ni par la maîtrise de la demande énergétique, ni par l'amélioration de sa flexibilité, ni par tout autre service à rendre au système électrique.

Le Sipperec n'est pas donc favorable à l'introduction de l'option HP/HC pour les consommateurs en 3kVA : cette introduction n'est pas justifiée ni par la maîtrise de la demande énergétique ni par la gestion du système électrique puisqu'elle n'entraîne pas de modification des habitudes de consommation des usagers visés. Le Sipperec demande à la CRE de revoir le niveau de prix retenu pour l'option 3kVA Base, manifestement trop élevé.